



Pêches et Océans  
Canada

## AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

**Numéro de la demande de soumission :** FP802-160249

**Date de clôture :** Jeudi le 10 novembre, 2016

**Heure de fermeture des soumissions :** 14 heures (HAE)

Cette invitation à soumissionner est passé pour le compte de Biens Immobiliers, Protection et securite pour Pêches et Océans Canada.

**Titre:** Pavage – Phare de l’île Bell

**Lieu des travaux:** l’île Bell, Terre-Neuve et Labrador

### **L’ensemble de l’appel d’offre y comprend le suivant :**

1. Avis de Projet de Marché (*ce document*)
2. Devis (*Description des services requis*)
3. Plans/Dessin
4. Formulaire de soumission ( **pages 3 &4, Obligatoire à être compléter par le soumissionnaire**)

### **LIEU(X) DE CLÔTURE:**

**Emplacement # 1 - Pour les soumissions électroniques SEULEMENT**

S’il vous plaît envoyez votre soumission électronique à l’adresse de courriel suivante:

[Bozenna.Kazmierczak@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Bozenna.Kazmierczak@dfo-mpo.gc.ca)

**Emplacement # 2 - La garantie de soumission (par la poste ou bien messagerie/courrier)**

Pêches et Océan Canada,  
Attention: Bozenna Kazmierczak  
Services du matériel et des acquisitions – Bureau d’Ottawa  
200 rue Kent, Poste 9S018, 9ième étage,  
Ottawa, Ontario K1A 0E6  
Téléphone: (613) 993-8935



Pêches et Océans  
Canada

### **VEILLEZ BIEN NOTEZ**

**Toutes les garanties de soumission (cautionnements) doivent être soumises sur papier avant la date de clôture à l'adresse postale indiquée ci-haut.**

### **LA PORTÉE DES TRAVAUX**

En général, les travaux à effectuer aux termes du présent contrat doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les tâches suivantes :

1. Nivellement (et scarification, au besoin) des pierres granulaires existantes et remblai pour garantir un drainage du site positif. L'élaboration du plan de nivellement est la responsabilité de l'entrepreneur, selon l'approbation du représentant ministériel. Il faut prendre en considération que les nouveaux nivellements indiqués sur les dessins sont approximatifs (coordonner tous les travaux avec le représentant du Ministère).
2. Fourniture et mise en place de pierres granulaires supplémentaires, là où il y en a besoin, et pavage de l'aire de stationnement existante, comme l'indiquent les dessins. Les quantités estimées sont indiquées sur les dessins.
3. Peinture de lignes, conformément aux dessins.

### **FAMILIARISATION AVEC LE SITE**

Il n'y a pas de visite des lieux obligatoire. Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter, à leurs propres frais, le site et les alentours afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, les matériaux nécessaires, les moyens d'accès au site, la gravité, l'exposition et l'incertitude des conditions météorologiques, les conditions du sol, toutes les installations nécessaires, et doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires quant aux risques, aux éventualités et autres circonstances pouvant influencer sur leur soumission. Aucune indemnité ne pourra être versée par la suite à cet égard en raison d'une erreur ou d'une négligence dans l'observation et la détermination des conditions applicables.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires ou leurs invités doivent examiner l'article 01 35 29 – « Exigences en matière de santé et sécurité » des spécifications. Toutes les mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toute visite du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

### **LIEU DE TRAVAIL, EMLACEMENT DES TRAVAUX ET LIEU DE LIVRAISON :**

l'île Bell, Terre Neuve et Labrador



**Dates de début et d'achèvement prévues:**

Les services de l'entrepreneur débuteront lors de l'attribution du contrat. L'achèvement prévu du projet est en date du **2 décembre 2016**.

**EXIGENCES OBLIGATOIRES :**

- Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de 2 000 000 \$ par incident. Toutes les soumissions **doivent** être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.
- Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, à ses frais, conformément au document relatif aux exigences en matière de garantie de soumission, étant donné que celle-ci est requise lorsque le budget du projet annoncé est supérieur à 100 000 \$. Dans ces circonstances, la soumission et **l'original signé du cautionnement de soumission** doivent être remis à l'autorité compétente, au lieu de clôture, avant la date fixée à cet effet.

**Remarque:** Toutes les garanties de soumission seront retournées aux soumissionnaires, sauf en ce qui concerne la garantie de soumission présentée par le soumissionnaire retenu, laquelle sera conservée jusqu'à ce que dernier ait fourni une garantie contractuelle

**Période des questions et réponses:** Le MPO acceptera les questions des soumissionnaires jusqu'à **Jeudi le 3 novembre 2016**. Ils doivent être envoyés **directement et uniquement** à l'agent des contrats mentionné ici-bas.

**Toute demande de renseignements** concernant la présente demande de soumission doit être présentée par écrit (courriel) à la personne suivante :

**Bozena Kazmierczak**  
Agent principal des contrats  
Courriel : [Bozena.Kazmierczak@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Bozena.Kazmierczak@dfo-mpo.gc.ca)  
**Téléphone: (613) 993-8935**